

EN 2024, MAPRIMERÉNOV' ÉVOLUE SELON DEUX PARCOURS: UN "PARCOURS ACCOMPAGNÉ RÉNOVATION D'AMPLEUR" POUR RÉALISER DES RÉNOVATIONS GLOBALES ET UN "PARCOURS SORTIE ÉNERGIES FOSSILES" POUR PERMETTRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION PAR GESTES...

### 2 PARCOURS EN FONCTION DE LA CLASSE ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Fournir obligatoirement un DPE  
ou un **AUDIT ÉNERGÉTIQUE** de mon logement

**A** **B** **C** **D** **E** **F** **G**

PASSOIRES THERMIQUES



	PARCOURS SORTIE ÉNERGIES FOSSILES	PARCOURS ACCOMPAGNÉ RÉNOVATION D'AMPLEUR
<b>QUELS LOGEMENTS ?</b>	Pour les logements DPE <b>A B C D E</b>	<b>POSSIBLE</b> Pour tous les logements <b>OBLIGATOIRE</b> Pour les logements DPE <b>F</b> ou <b>G</b>
<b>QUELS MÉNAGES ?</b>	Exclusion des ménages aisés	Tous les ménages. <b>! sans conditions de ressources</b>
<b>MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'</b>	<b>NON OBLIGATOIRE</b>	<b>OBLIGATOIRE</b> <b>!</b> Pour tous les ménages
<b>NIVEAU DE PERFORMANCE À ATTEINDRE</b>	Installation systématique de systèmes de chauffage renouvelable	Gain énergétique d'au moins 2 classes pouvant aller jusqu'à 4 classes (DPE)
<b>COMBIEN DE GESTES ?</b>	<b>OBLIGATOIRE</b> <b>Premier geste:</b> → Chauffage renouvelable  <b>POSSIBLE</b> <b>Gestes suivants:</b> → Isolation, ventilation...	<b>OBLIGATOIRE</b> <b>Plusieurs gestes:</b> → 2 gestes Isolation → Ventilation → Chauffage renouvelable <b>+ Habiter le logement</b> pendant 3 ans  <b>POSSIBLE</b> Étalement des travaux sur une durée de 5 ans, uniquement pour les catégories <b>E F G</b>
<b>DOCUMENTS</b>	<b>AU CHOIX</b> DPE de <b>A</b> à <b>E</b> ou audit énergétique	<b>OBLIGATOIRE</b> Audit énergétique
<b>CEE</b>	Au ménage de faire les démarches	Inclus dans l'aide versée par l'ANAH



**EN ATTENTE DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024, ET DES TEXTES.**



## LES REVENDEICATIONS DE LA CAPEB POUR DES RÉNOVATIONS PLUS NOMBREUSES ET PERFORMANTES

LA CAPEB DEMANDE DE

### PARCOURS SORTIE ÉNERGIE FOSSILES

- Pouvoir mobiliser ce parcours même en cas de passoires thermiques.
- Ne pas imposer la mise en place d'un mode de chauffage décarboné quand le logement dispose d'une chaudière récente (de moins de 10 ans) avec une performance énergétique satisfaisante (THPE) ou un dispositif de chauffage hybride.

### PARCOURS ACCOMPAGNÉ RÉNOVATION D'AMPLEUR

- Permettre sa mobilisation dans le cadre d'un parcours travaux de 3 à 5 ans, avec un dispositif d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux.
- N'exiger l'accompagnement d'un accompagnateur rénov' que lorsque le nombre d'accompagnateurs compétents sera suffisant dans un département donné.

## DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- Inscrire le parcours de travaux en lien avec le logement dans le carnet d'information du logement.
- Maintenir une diversité des modes de chauffage pour répondre à l'ensemble des situations et des problématiques.
- Soutenir l'innovation et notamment le développement d'une filière biogaz.
- Faciliter la création des groupements momentanés d'entreprise.
- Créer un prêt vert en 3 clics (garanti par l'État), distribué par toutes les banques, pour financer le reste à charge des ménages.

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !